

Les enfants trouvés ou abandonnés confiés à des nourrices d'Élincourt au 18^e siècle

par *Dominique Bordereaux*
membre de *Patrimoine de la Grande Guerre*

L'abandon d'enfants est une pratique ancienne en France. Jadis, pour éviter la peine capitale, les parents offraient leur enfant à l'Église afin d'éviter d'être jugés pour infanticide. Il grandissait la plupart du temps dans un couvent. L'adoption en usage dans le droit romain n'existait pas dans la France de l'Ancien Régime. Il faut attendre 1638 et Vincent de Paul, pour voir une structure mise en place pour l'accueil des enfants abandonnés.

Un meneur de nourrices

L'œuvre de Vincent de Paul

En 1638, Vincent de Paul crée « l'œuvre des enfants trouvés de Paris » qui s'installe faubourg Saint-Denis en 1640 sous le nom de « la maison de la Couche ». Un édit royal du 28 juin 1670 crée officiellement l'hôpital des Enfants-Trouvés et le rattache à l'Hôpital Général sous la direction du parlement de Paris. C'est une structure stable disposant de ressources régulières. Entre 1640 et 1789, ce sont 390 000 enfants qui passent par cet établissement !

Dans l'état de grande pauvreté qui était le lot d'une fraction importante de la population française, l'abandon d'un nouveau-né faisait partie de la réalité quotidienne.



Vincent de Paul (1581 – 1660)

Antoine Butin, meneur de nourrices

Le 22 février 1761, décède à Élincourt, Antoine Butin, « meneur de nourrices ». C'est une fonction qui consiste à rechercher des nourrices, les surveiller, recueillir les hardes et les extraits mortuaires des enfants qui sont décédés; mais encore à effectuer de fréquents voyages à Paris pour y amener les mères nourricières qu'ils ont trouvées. Souvent, ce sont eux qui se chargent de conduire l'enfant chez la nourrice. Le bébé une fois placé, c'est le meneur qui assure la liaison entre l'hôpital et la famille nourricière. Il sert d'agent payeur des gages et des vêtements destinés aux enfants. Il n'y a pas que les enfants venus de l'hôpital des enfants trouvés de Paris, il y a aussi des enfants de bourgeois de Paris ou d'ailleurs, placés dans les campagnes. Ce sont des « nourriers » ou nourriciers d'enfants légitimes. En 1775 l'hôpital de Paris disposait de vingt-deux circonscriptions de meneurs établies pour l'essentiel dans le bassin Parisien.

Les conditions de voyage vers la province apparaissent tout à fait désastreuses. Des témoignages décrivent des enfants entassés dans des charrettes à peine couvertes où ils sont en si grand nombre que les nourrices accompagnantes sont obligées de les suivre à pied. Exposés au froid, au chaud, au vent et à la pluie, ils ne sucent qu'un lait échauffé par la fatigue et l'abstinence de leur nourrice. Les enfants les plus fragiles ne résistent pas à un pareil traitement.

Il faudra attendre 1773 pour qu'une ordonnance de police enjoigne aux meneurs d'enfants d'utiliser des

voitures dont le fond soit en planches convenablement garnies de paille neuve, de couvrir leurs voitures avec une bonne toile; mais aussi d'exiger que les nourrices voyagent avec eux dans la voiture pour veiller à ce qu'aucun ne tombe. Les historiens évaluent que 60%, au moins, des enfants mis en nourrice meurent avant un an. Les conditions de leur abandon, de leur passage à l'hôpital de Paris, puis leur voyage vers la province

expliquent bon nombre de ces décès. La façon dont ils étaient traités chez les nourrices est une autre cause de mortalité.

La plupart du temps on allaitait les enfants jusqu'à deux ans et plus. C'était sans doute raisonnable dans une société où tant d'enfants mouraient de diarrhées parce qu'on savait mal les nourrir artificiellement et que les eaux étaient polluées.

Les nourrices d'Élincourt

Les enfants placés

Sous l'Ancien-Régime, la mise en nourrice est la principale cause de mort infantile en raison du manque d'hygiène et du lait inapproprié à l'enfant. Le registre paroissial d'Élincourt fait état de 314 enfants trouvés ou abandonnés, morts en bas âge, entre 1742 et 1792.

Seulement 19 de ces enfants avaient plus de deux ans. 136 d'entre eux avaient moins de trois mois.

98 enfants venaient de l'hôpital des enfants trouvés de Paris. Les autres étaient des enfants originaires de Paris ou de la proche banlieue. Au nombre de 192, ceux-ci avaient été placés par des parents majoritairement désignés comme artisans, commerçants ou bourgeois ; quelques domestiques et quelques « gagne-deniers », c'est-à-dire, qui gagnent leur vie par un travail corporel sans avoir un métier particulier, comme le définit Émile Littré dans son *Dictionnaire de la langue française*. Donc, très peu de parents pauvres, qui n'auraient d'ailleurs pas pu payer le placement de leur enfant.



Une nourrice au 18^e siècle

Les nourriciers du village

Les parents nourriciers d'Élincourt sont presque exclusivement des gens ayant de bas revenus : manœuvres, vigneron, laboureurs, etc.

Ainsi, Alexis Defrénois, manouvrier et sa femme Thérèse ont perdu six enfants placés chez eux en nourrice entre 1764 et 1772. Le plus âgé avait trois mois et demi, le plus jeune dix jours.

De même, François Benaut manouvrier et sa femme Noëlle ont perdu cinq enfants trouvés venus de l'hôpital de Paris entre mars 1753 et avril 1754 ; le plus vieux avait un an et douze jours. Six enfants décédés chez Jean Malbranche et sa femme Marie Jeanne entre 1766 et 1771.

Six enfants perdus aussi pour le couple Jacques et Marguerite Charpentier.

Entre 1761 et 1769, Jean Defrénois et sa femme Marie en ont perdu neuf !

Sur les actes de décès...

Autre curiosité, le prêtre rédacteur des actes de décès a pu préciser l'identité et la demeure des parents d'enfants décédés, quand ils étaient connus. À une époque où les maisons étaient rarement numérotées, on pouvait trouver des descriptions telle que : « Jean Baptiste Vallet boulanger et Marie Elisabeth Guérard son épouse demeurant rue Brise-Miche vis-à-vis les sœurs de la Charité au coin de la rue Taille-pain paroisse Saint Méry à Paris » ; ou encore « Thomas Vallée parfumeur et Marie Jeanne Potdevin son épouse, demeurant grande rue du Faubourg Saint-Antoine proche de la rue de Charonne à côté de Monsieur Villain épicier » ; ou encore « Adrien Gaillard cocher et Elisabeth Touvenin son épouse demeurant rue des vieilles Thuilleries chez M. le Comte de La Tour d'Auvergne ; la mère, même rue chez Monsieur Carpentier vis-à-vis l'Hôtel paroisse St Sulpice à Paris ».

Si des progrès en matière d'hygiène ont été apportés au cours du 19^e siècle, il faut attendre le 2 novembre 1945 pour que soit créée la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

De nos jours, les assistantes maternelles, que l'on désigne affectueusement par le terme de « nounous », sont astreintes à une réglementation, des normes, des obligations contraignantes, pour le bien-être des plus-petits. ■